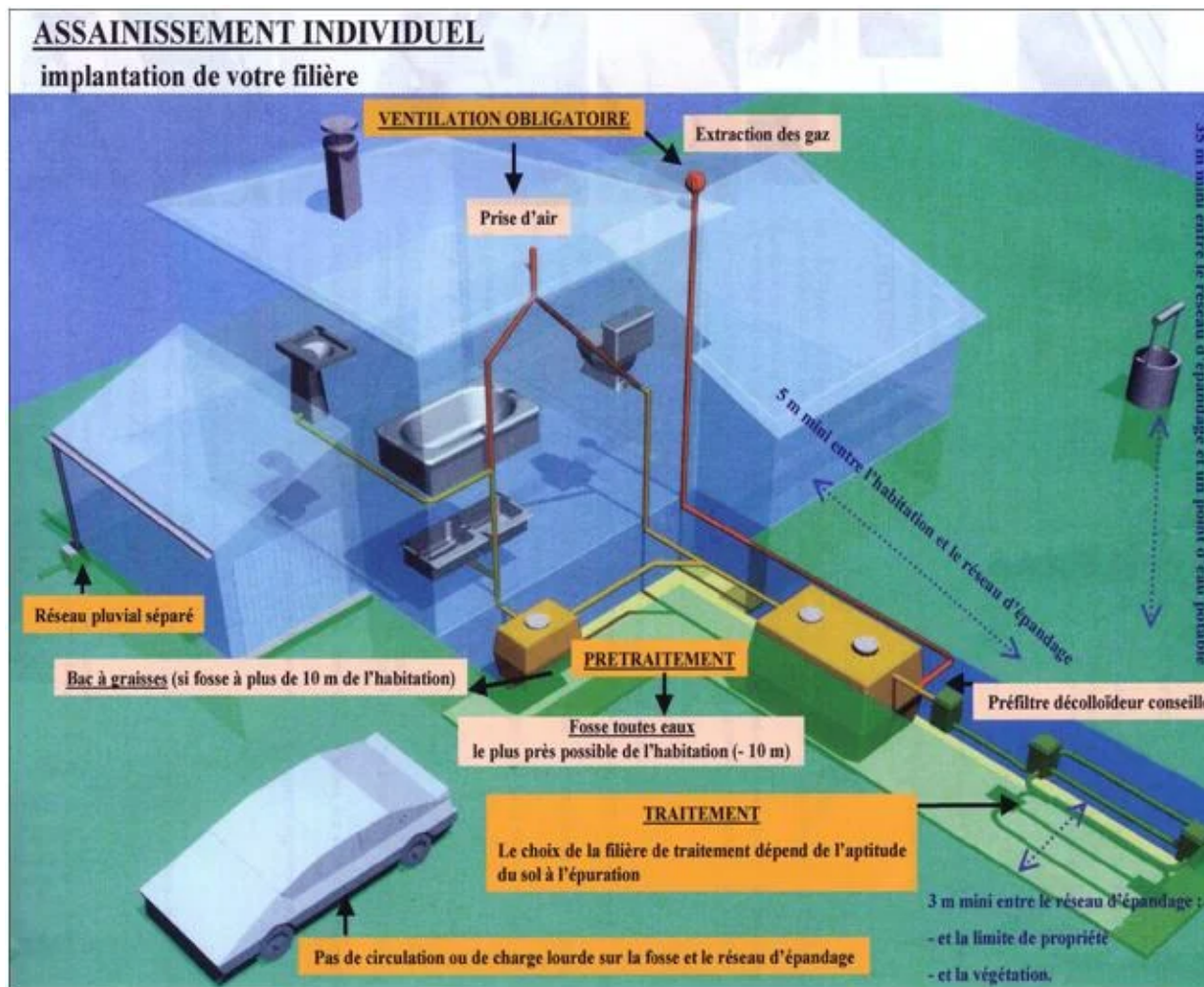


Fiche 1 : Conditions de mise en place d'une filière



DISPOSITIFS DE TRAITEMENT (Distances de sécurité)

Le dispositif doit être implanté en respectant les distances minimales suivantes :

- **3 m** minimum des limites de propriétés.
- **5 m** minimum des habitations.
- **3 m** minimum des arbres ou plantations arbustives.
- **35 m** minimum d'un puits, d'une source ou d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Séparation des réseaux** : Interdiction stricte de recueillir les eaux pluviales dans le réseau de collecte des eaux usées.

- **Revêtement** : Le dispositif de traitement ne doit être recouvert par aucun revêtement bitumé ou goudronné. Seul l'engazonnement est autorisé.
- **Usage du sol** : La zone doit rester hors cultures, plantations ou zones de stockage de charges lourdes.
- **Circulation** : Interdiction de circulation ou de stationnement de tout véhicule sur le dispositif. Les engins de terrassement ne doivent pas circuler sur l'ouvrage pendant ou après les travaux. La mise en place de portiques est interdite au droit de la zone d'épandage.
- **Pente du terrain** : * Obligation de terrasser si la pente est **supérieure à 10 %**.
 - Pour un épandage par tranchées, des dispositions particulières s'appliquent pour une pente comprise **entre 5 et 10 %**.
- **Stabilité et Sécurité** :
 - Respecter les distances de sécurité par rapport aux ouvrages existants pour assurer leur stabilité lors des fouilles.
 - Ne pas implanter le dispositif en bordure d'un talus non consolidé (risque de glissement de terrain accentué par l'apport d'eau).
- **Zones Inondables** : Le dispositif ne doit pas être implanté en secteur inondable (proximité de ravine) afin de garantir l'accès aux véhicules d'entretien, notamment après des épisodes cycloniques (servitude hydraulique).
- **Géologie** : Dans le cas des terrains en pente, l'implantation doit tenir compte de la nature du sous-sol. L'évacuation des eaux usées doit s'effectuer dans des niveaux géologiques qui ne sont pas recoupés par la pente du terrain naturel.